

## Aéroports de Paris

**Décision n° DF/2003/213/0003 du 21 juillet 2003 du directeur du contrôle de gestion et des affaires financières et juridiques portant délégation de signature (extrait)**NOR : *EQUA0310231S*

Le directeur du contrôle de gestion et des affaires financières et juridiques,  
Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4 et R. 252-18 ;  
Vu la décision n° PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir du président au directeur général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants, et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;  
Vu la décision n° DG/2003/2307 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir aux directeurs et cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>*Dispositions générales*

Les délégations de signature accordées dans la présente décision s'exercent dans le respect du plan d'organisation et de fonctionnement des services d'Aéroports de Paris, des budgets et conformément aux instructions particulières du directeur du contrôle de gestion et des affaires financières et juridiques.

## Article 2

*Actes de gestion courante*

La signature des actes de gestion courante nécessaires au respect des lois et règlements qui s'imposent à Aéroports de Paris ou dont Aéroports de Paris entend se prévaloir est déléguée, chacun dans son domaine de compétence, aux personnes mentionnées à l'annexe I.  
[...]

## Article 5

*Garanties, cautions, avals*

La signature des actes portant garantie, caution et aval dans les domaines autres que les activités sociales et dans la limite fixée par le conseil d'administration, est déléguée à :  
M. Tellier (Pierre), chef du département finances ;  
M. Le Masne (Hugues).

## Article 6

*Sûretés*

La signature des actes portant constitution de sûretés, soit sous forme de nantissement de titres ou autres, soit sous forme de remise en pleine propriété dans le cadre de conventions-cadre régissant les instruments financiers, en garantie des engagements pris par ADP est déléguée à :  
M. Tellier (Pierre), chef du département finances ;  
M. Le Masne (Hugues).  
[...]

## Article 8

*Marchés de fournitures*8.1. *Approbation des marchés de fournitures et de leurs avenants*

La signature des actes portant approbation des marchés de fournitures d'un montant inférieur à 400 000 euros (HT) et de leurs avenants est déléguée à M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Galzy, la signature des actes portant approbation des marchés de fournitures d'un montant supérieur ou égal à 400 000 euros (HT) et inférieur à 10 millions d'euros (HT) et de leurs avenants est déléguée à M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats.

8.2. *Préparation et exécution des marchés de fournitures*

La signature des actes de préparation et d'exécution des marchés de fournitures, quel que soit leur montant, à l'exception de la signature des décisions d'infructuosité, d'affermissement ou non d'une tranche conditionnelle et de résiliation, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe III.

Lorsque ces marchés sont des marchés à bons de commande, la signature des bons de commande y afférents est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe IV.

La signature des décisions d'infructuosité, d'affermissement ou non d'une tranche conditionnelle et de résiliation des marchés de fournitures d'un montant inférieur à 400 000 euros (HT) est déléguée à M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Galzy, la signature des décisions d'infructuosité, d'affermissement ou non d'une tranche conditionnelle et de résiliation des marchés de fournitures d'un montant supérieur ou égal à 400 000 euros (HT) est déléguée à M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats.

## Article 9

### *Marchés de services (hors études)*

#### *9.1. Approbation des marchés de services et de leurs avenants*

La signature des actes portant approbation des marchés de services d'un montant inférieur à 400 000 euros (HT) et de leurs avenants est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe II.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Galzy, la signature des actes portant approbation des marchés de services d'un montant supérieur ou égal à 400 000 euros (HT) et inférieur à 10 millions d'euros (HT) et de leurs avenants est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe II.

#### *9.2. Préparation et exécution des marchés de services et de leurs avenants*

La signature des actes de préparation et d'exécution des marchés de services, quel que soit leur montant, à l'exception de la signature des décisions d'infructuosité, d'affermissement ou non d'une tranche conditionnelle et de résiliation, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I.

La signature des décisions d'infructuosité, d'affermissement ou non d'une tranche conditionnelle et de résiliation des marchés de services d'un montant inférieur à 400 000 euros (HT) est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe II.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Galzy, la signature des décisions d'infructuosité, d'affermissement ou non d'une tranche conditionnelle et de résiliation des marchés de services d'un montant supérieur ou égal à 400 000 euros (HT) est déléguée aux personnes mentionnées à l'article II.

## Article 10

### *Marchés d'études*

#### *10.1. Approbation des marchés d'études et de leurs avenants*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Galzy, la signature des actes portant approbation des marchés d'études d'un montant inférieur à 1 million d'euros (HT) et de leurs avenants est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe II.

#### *10.2. Préparation et exécution des marchés d'études et de leurs avenants*

La signature des actes de préparation et d'exécution des marchés d'études, quel que soit leur montant, à l'exception de la signature des décisions d'infructuosité, d'affermissement ou non d'une tranche conditionnelle et de résiliation, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Galzy, la signature des décisions d'infructuosité, d'affermissement ou non d'une tranche conditionnelle et de résiliation des marchés d'études, quel que soit leur montant, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe II.

[...]

## Article 12

### *Absence ou empêchement*

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées dans la présente décision, la signature est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe V.

## ANNEXE I

À LA DÉCISION N° DF/2003/213/0003 DU 21 JUILLET 2003

### *Délégués*

M. Balardelle (Joël), chef du département contrôle de gestion ;  
M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats ;  
Mme Lafouge (Dominique), chef du département juridique et des affaires générales ;

M. Tellier (Pierre), chef du département finances ;  
M. Le Masne (Hugues) ;  
M. Barçon-Maurin (Jean-Luc), adjoint au chef du département finances ;  
M. Birolichie (Marc), cadre IV chargé du service assurances, contentieux réglementation ;  
M. Bourguignat (Denys), chef du service études et rentabilité ;  
M. Brun (Alain), chef du service coordination des procédures d'aménagement des aéroports.  
M. Chevignard (Laurent), chef du service financement et trésorerie.  
M. De Gasperi (Georges), chef du service pilotage/reporting.  
M. Deroudille (Régis), chargé de mission B to B ;  
Mme Deviercy (Nolwenn), chef du service archives et documentation.  
M. Dubois (Jacques), chef du service fiscalité.  
M. Fiand (Richard), chargé de mission méthodes, gestion et ressources humaines ;  
M. Gachot (Alain), chef du service droit des affaires, contrats et foncier ;  
M. Hine (Bertrand), chef du service achats.  
Mlle Laurichesse (Muriel), chef du service exploitation du système de gestion.  
M. Le Stanc (Jacques), chargé de mission pour les achats d'exploitation.  
M. Marsy (Alain), chef du service des marchés.

ANNEXE II

À LA DÉCISION N° DF/2003/213/0003 DU 21 JUILLET 2003  
*Délégués*

M. Balardelle (Joël), chef du département contrôle de gestion ;  
M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats ;  
Mme Lafouge (Dominique), chef du département juridique et des affaires générales ;  
M. Tellier (Pierre), chef du département finances ;  
M. Le Masne (Hugues).

ANNEXE III

À LA DÉCISION N° DF/2003/213/0003 DU 21 JUILLET 2003  
*Délégués*

M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats ;  
M. Deroudille (Régis), chargé de mission B to B ;  
M. Fiand (Richard), chargé de mission méthodes, gestion et ressources humaines ;  
M. Hine (Bertrand), chef du service achats ;  
M. Le Stanc (Jacques), chargé de mission pour les achats d'exploitation ;  
M. Marsy (Alain), chef du service des marchés.

ANNEXE IV

À LA DÉCISION N° DF/2003/213/0003 DU 21 JUILLET 2003  
*Délégués*

M. Hine (Bertrand), chef du service achats, dans la limite de 50 000 euros (H.T.).  
M. Le Stanc (Jacques), chargé de mission pour les achats d'exploitation dans la limite de 50 000 euros (H.T.).  
M. Alary (Patrice), cadre IIIA, dans la limite de 15 000 euros (H.T.).  
M. Mathieu (Edouard), cadre IIIA, dans la limite de 15 000 euros (H.T.).

ANNEXE V

À LA DÉCISION N° DF/2003/213/0003 DU 21 JUILLET 2003

| <b>EN CAS D'ABSENCE<br/>ou d'empêchement de :</b>             | <b>DÉLÉGATION EST DONNÉE À :</b>                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Balardelle (Joël), chef du département contrôle de gestion | Mlle Laurichesse (Muriel), chef du service exploitation du système de gestion ;<br>M. De Gasperi (Georges), chef du service pilotage/reporting.                                                                                                                    |
| M. Fornaguera (Santiago), chef du département achats          | M. Deroudille (Régis), chargé de mission B to B ;<br>M. Fiand (Richard), chargé de mission méthodes, gestion et ressources humaines ;<br>M. Hine (Bertrand), chef du service achats ;<br>M. Le Stanc (Jacques), chargé de mission pour les achats d'exploitation ; |

|                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                  | M. Marsy (Alain), chef du service des marchés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Mme Lafouge (Dominique), chef du département juridique et des affaires générales | M. Birolichie (Marc), cadre IV chargé du service assurances, contentieux, réglementation ;<br>M. Brun (Alain), chef du service coordination des procédures d'aménagement des aéroports ;<br>Mme Deviercy (Nolwenn), chef du service archives et documentation ;<br>M. Gachot (Alain), chef du service droit des affaires, contrats et foncier.                                                                                                                            |
| M. Tellier (Pierre), chef du département finances<br>M. Hugues Le Masne          | Barçon-Maurin (Jean-Luc), adjoint au chef du département finances ;<br>M. Bourguignat (Denys), chef du service études et rentabilité ;<br>M. Chevignard (Laurent), chef du service financement et trésorerie ;<br>M. Dubois (Jacques), chef du service fiscalité.                                                                                                                                                                                                         |
| M. Hine (Bertrand), chef du service achats                                       | M. Le Stanc (Jacques), chargé de mission pour les achats d'exploitation ;<br>M. Alary (Patrice), cadre IIIA ;<br>Mme Batte (Sophie), cadre IIIA ;<br>M. Calin (Olivier), cadre IIIA ;<br>M. Chapelle (Eric), cadre IIIA ;<br>M. Freal Saison (Mathieu), cadre IIIA ;<br>M. Le Vaguerese (Vincent), cadre IIIA ;<br>M. Mathieu (Edouard), cadre IIIA ;<br>Mme Raoul (Elodie), cadre IIIA ;<br>M. Schillinger (Patrick), cadre IIIA ;<br>Mme Tardivel (Cécile), cadre IIIA. |
| M. Marsy (Alain), chef du service des marchés                                    | M. Alary (Laurent), cadre IIIA ;<br>Mme Allizan (Laurence), cadre IIIA ;<br>Mme Coqueugniot (Dominique), cadre IIIA ;<br>M. Montpeyroux (Pierre), cadre IIIA ;<br>Mme Raimbault (Tiphaine), cadre IIIA ;<br>Mme Santschy (Géraldine), cadre IIIA.                                                                                                                                                                                                                         |

*Le directeur du contrôle de gestion  
et des affaires financières et  
juridiques,  
L. Galzy*